

**MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE
EXTRAIT DE RÉSOLUTION**

À la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lefebvre, tenue au lieu ordinaire de ses délibérations, lundi le 11 mars 2024 à 20h00 et à laquelle est présent le maire Monsieur François Parenteau et les conseillers suivants: M. Denis Laroche, M. Sébastien Richard, M. Alexandre Geoffroy, M. Roger Tessier et M. André Tessier formant quorum sous la présidence du maire. M. Robert Pelletier, conseiller, est absent. Mme Julie Yergeau, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

**(24-03-55) ENGAGEMENT SUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
DANS LE CADRE DE LA COP15**

CONSIDÉRANT l'effondrement de la biodiversité, noté par la communauté scientifique, qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde;

CONSIDÉRANT que la conservation comprend la protection, l'utilisation durable et la restauration;

CONSIDÉRANT le fait que le prochain Plan nature 2030, émanant de l'engagement du Québec à contribuer aux cibles du Cadre mondial sur la biodiversité (COP15), représente une occasion unique pour que les gouvernements, les institutions, les commerces et les industries de tous les niveaux adoptent une réponse cohérente soutenant des actions partagées visant à réduire les causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité;

CONSIDÉRANT les effets positifs de la nature sur la santé et la qualité de vie des populations, les impacts économiques positifs de la nature dans les collectivités et son apport à la protection des infrastructures;

CONSIDÉRANT les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030;

CONSIDÉRANT que les villes et MRC, par les pouvoirs qu'elles possèdent en matière d'aménagement et de planification du territoire, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité;

CONSIDÉRANT que la MRC de Drummond assume un rôle de leadership au Centre-du-Québec dans la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides, hydriques et naturels (PRMHHN);

CONSIDÉRANT que la MRC de Drummond a adopté la version finale de son PRMHHN le 11 octobre 2023 ayant pour objectif la conservation de 40 % de son territoire en milieux humides, hydriques et naturels d'ici 2032;

CONSIDÉRANT que la MRC de Drummond a adopté une prévision budgétaire de 109 500 \$ pour la mise en œuvre de son PRMHHN en 2024;

Proposé par : Sébastien Richard

Appuyé par : Alexandre Geoffroy

IL EST RÉSOLU QUE LA Municipalité de Lefebvre soutienne et encourage la MRC de Drummond à :

POURSUIVRE la mise en œuvre de son PRMHHN afin d'atteindre son objectif de conservation de 40 % d'ici 2032;

POURSUIVRE son engagement en tant que leader au Centre-du-Québec dans la mise en œuvre des PRMHHN, en collaboration avec les MRC d'Arthabaska, de L'Érable et de Nicolet-Yamaska;

DONNER la primauté à la préservation de la biodiversité dans la planification territoriale, afin de s'assurer de l'atteinte des cibles internationales en matière de connectivité écologique et de protection du territoire;

SOUTENIR les projets de conservation sur son territoire afin de contribuer à l'objectif qu'elle s'est fixé de conserver 40 % du territoire en milieux humides, hydriques et naturels;

SOUTENIR les projets d'aires protégées sur le territoire, afin d'atteindre les cibles de 30 % de protection d'ici 2030;

FAVORISER un meilleur contrôle des espèces exotiques envahissantes afin de limiter ou contrer leur progression, en appuyant les projets de lutte et en misant sur la sensibilisation;

PRIORISER des solutions pour favoriser l'accès à des milieux naturels pour les citoyens;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU D'AUTORISER la transmission d'une copie de cette résolution aux organismes concernés ainsi qu'à la MRC de Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 12 mars 2024


Julie Yergeau, directrice générale &
greffière-trésorière

Le texte de la présente résolution est sujet à l'approbation du procès-verbal par le conseil